



**Le Ministre de l'éducation Nationale et de la Jeunesse,
La Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 portant statut particulier du corps des professeurs de sport ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

ARRETEMENT

Article 1 : Les professeurs de sport dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la classe exceptionnelle au titre de l'année 2023 :

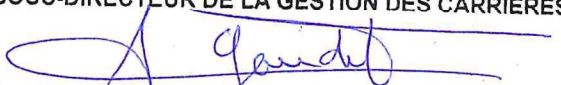
Corinne CALLON
Sophie DARRIGADE
Xavier FLEURIOT
Christine GROSSET
Jean KANAPA
Thierry KLEIN
Cédric MARTINEZ
Patrice MOURIER
Philippe MULL
Bernard MURET
Christine REY MOONEEGAN
Xavier ROHART
Gilles CHAMBARETAUD
Laurent DARTNELL
Yannick SCHULTE
Olivier TOUZAY

Fabrice VIAL
Frank BERTHIER
Thierry LICHTLE
Frédérique BLANCON
Pascale BIBAUT
Philippe D'ENCAUSSE DE GANTIES
Mustapha DIB
Jacques MOMMESSIN
Alain PELAY
Bruno CHANDAVOINE
Joëlle DEMOUGE
Marc DELVINGT
Marc VERNIER
Jean-François HOUDAYER
Franck VUILLEMINÉY.

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **22 NOV. 2023**
P / les ministres et par délégation,

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES


Vincent GOUDET